



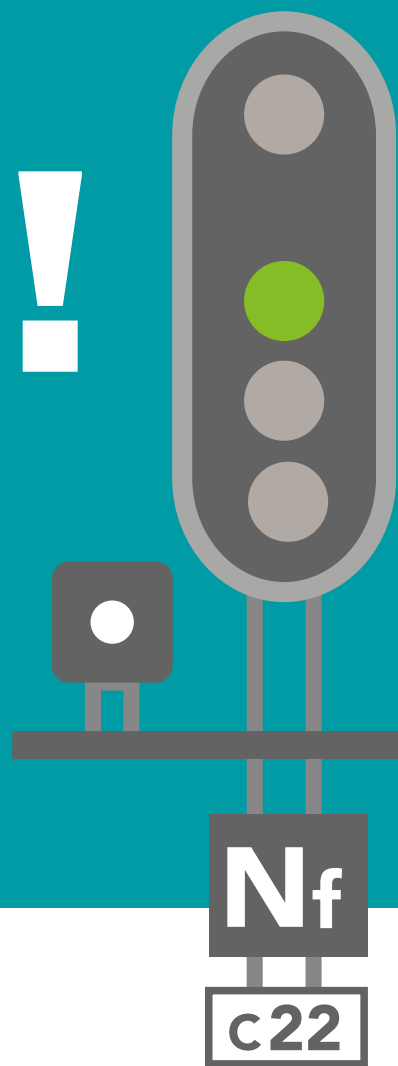
# CHEMINOTS LINEAS FRANCE



NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES

# FEU VERT !

Après des semaines de tergiversations, les NAO 2020 ont enfin été conclues et seront effectives selon toute vraisemblance au 1<sup>er</sup> novembre. Il est maintenant temps d'en tirer les conclusions et de vous en faire un résumé. La CFDT vous informe.



## QUE RETENIR ?

### DEUX ACCORDS MAJEURS

**#1 La grille de salaire** pour les autres catégories de personnel (hors cadre) qui permettra enfin à tous les salariés de pouvoir se projeter à moyen et long terme au sein de l'entreprise.

**#2 Une prime** fixe de 100 € pour les conducteurs-moniteurs, quel que soit le nombre de journées de service avec un stagiaire, pour récompenser leur investissement et les motiver à endosser ce rôle dans la formation des futurs agents. ●



S'ENGAGER POUR CHACUN,  
AGIR POUR TOUS



## LES AUTRES BONNES NOUVELLES

### D'AUTRES DISPOSITIONS ONT TROUVÉ UNE ISSUE FAVORABLE

Cela ne va pas changer radicalement le quotidien, mais elles ont le mérite d'exister et seront appréciées le jour où elles seront mises en application.

- #1 **Le temps de trajet** en voiture redevient à 100 % du temps de travail effectif (TTE). Cela est une bonne nouvelle notamment pour les agents allant ou revenant régulièrement en plateforme en tant que passager d'une voiture de service.
- #2 **Les congés** sont maintenant encadrés à partir d'une semaine calendaire de congés, la fin de service maximal avant congé ne pourra pas être supérieur à 22 heures et la prise de service minimal après congé ne pourra pas être inférieur à 6 heures. C'est un bon pas en avant qui vient protéger la prise de congé, néanmoins la CFDT estime que même un simple jour de congé devrait bénéficier de cette disposition, nous avons 26 jours de congés par an, ce n'est pas du domaine de l'impossible d'envisager cela.

De plus, la fin de service maximale à 22h00 nous paraît assez tardive, notamment pour les agents souhaitant partir de nuit en vacances. Néanmoins, la règle existe maintenant et chacun sera en mesure de s'organiser sans attendre la réception du planning.

- #3 **La revalorisation des paniers-repas** aux limites 2020 de l'URSSAF, avec une nouveauté, la création d'un panier-repas à 57 € nets pour les RHR supérieurs à 24 heures.
- #4 **Les heures travaillées à Noël et le Jour de l'an** seront – comme c'était le cas avant l'entrée en vigueur de la convention collective de 2016 – majorées à 100 %.
- #5 **La mise en place de l'attribution de la médaille du travail** pour tout salarié qui aura cumulé 20ans minimum d'ancienneté dans le monde du travail et qui en fera la demande
- #6 **Des dispositions concernant le décès d'un enfant** ont également été mises en place, la CFDT espère que personne n'aura à y recourir. ●

## LES NÉGOCIATIONS ANNUELLES & LE LOURD CONTEXTE COVID-19

**N**ous ne pouvons qu'être satisfaits des accords qui ont été conclus. Toutefois, il est regrettable que ces accords aient mis autant de temps avant d'être signés. Un projet d'accord quasi semblable à ce qui a été conclu le 9 novembre avait été rédigé mi-août !

### CES NAO SONT ÉGALEMENT LES DERNIÈRES...

Les dernières auxquelles a participé notre directeur Olivier Deprez, pour lequel nous souhaitons une bonne continuation dans ses

nouvelles fonctions. La CFDT a toujours participé aux négociations dans la bonne entente, malgré les divergences sur certains sujets. Même si nous pouvions toujours espérer mieux, chaque année, des accords ont été signés, et ce depuis la mise en place des instances représentatives du personnel en 2011. La CFDT reste dans l'expectative quant aux futures négociations avec le successeur d'Olivier Deprez. Il reste encore beaucoup à faire afin d'améliorer les conditions de travail et le niveau de satisfaction des salariés de LINEAS France. ●

